

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE NANTES

AVIS PUBLIC POUR LES RÈGLEMENTS- N° 503-24, N° 504-24 et le n° 505-24

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ.

Veuillez prendre avis que le RÈGLEMENT NO 503-24 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NO 398-12 AFIN DE BONIFIER LA RÈGLEMENTATION SUITE À LA MODIFICATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT, RÈGLEMENT NO 504-24 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 399-12 AFIN DE BONIFIER LA RÈGLEMENTATION SUITE À LA MODIFICATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT et le RÈGLEMENT N° 505-24 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 399-12 AFIN DE MODIFIER CERTAINES NORMES POUR LES BÂTIMENTS ACCESSOIRES sont entrés en vigueur le 11 juillet 2024.

Ces règlements ont été adopté par le conseil le 14 mai 2024 pour le règlement numéro 505-24, le 12 mars 2024 pour le règlement numéro 504-24 et le règlement numéro 503-24 et ont fait l'objet d'une consultation publique le 9 avril 2024 pour le règlement numéro 505-24 et le 12 mars pour les règlement numéro 504-24 et 503-24 le tout conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Dans les délais prévus à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, les règlements n°505-24, 504-24 et 503-24 ont été examiné et approuvé par la M.R.C. du Granit. Étant donné qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire, un certificat de conformité a été délivré par le greffier-trésorier de la M.R.C. suite à cette approbation.

Ce règlement est disponible au bureau de la municipalité aux heures normales de bureau.

Donné à Nantes, ce 19 juillet 2024 2023.

Ali Mohammed Ayachi

Directeur général / greffier-trésorier

Je, soussignée, Ali Mohammed Ayachi, directeur général, secrétaire-trésorier de la municipalité de Nantes, certifie par la présente avoir publié, en date du 19e jour du mois de juillet 2024, l'avis public concernant l'adoption des règlements numéro 505-24, 504-24 et 503-24 de la Municipalité de Nantes, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil municipal et le site internet de la municipalité à 16:00.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 19e jour du mois de juillet 2024 à 16:00.

Ali Mohammed Ayachi Directeur général / greffier-trésorier